



PROCES-VERBAL

Séance ordinaire du 30 mars 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil communal

du 30 mars 2015

Président : M. Jean-Bruno Wettstein
Secrétaire : M. Stéphane Mermod
Scrutateurs : Mme Claudine Gaillard et M. Pierre-Alain Gerber
Huissière : Mme Janique Ferrari

Le Conseil communal a été régulièrement convoqué le 16 février 2015 pour le

lundi 30 mars 2015 à 20h00
à l'Espace Alexei Jaccard

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Assermentations
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2014
4. Communications du bureau du Conseil
5. Communications municipales

Rapport des commissions chargées d'étudier le rapport-préavis et les préavis municipaux suivants :

6. **No 15-01** Rapport-préavis réponse au postulat de M. Georges André
« Adresse électronique pour les membres du Conseil communal »
7. **No 15-02** Demande de crédit pour l'élaboration du Plan partiel d'affectation
(PPA) « Gare »
8. **No 15-03** Demande de crédit pour le remplacement du véhicule « Unimog
1250 » du Secteur des travaux
9. **No 15-04** Mandat d'étude pour la réfection de chemins agricoles
10. Interpellations, propositions, questions

M. le Président ouvre la séance, implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée et salue la présence du public et de la presse.

Il ouvre ensuite la discussion sur l'ordre du jour, qui n'est pas demandée, et le soumet par conséquent au vote. L'ordre du jour est adopté tel quel à l'unanimité.

1. Appel

Sont présentes et présents :

M. le Syndic Franklin Thévenaz, MM. les Municipaux Luc Martin, José Gonzalez, Cédric Roten et Philippe Duvoisin.

43 conseillères et conseillers sont présents et 8 sont excusés.

Sont excusés :

Pour le PLR : MM. Dionisio Baptista, Salvatore Di Spirito, Daniel Jaccard, Olivier Renaud et Eric Vuissoz.

Pour le PS : MM. Saïde Alami et Michel Bahrami.

Pour l'UDC : M. Jean-René Marguet.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

2. Assermentations

M. le Président donne lecture de la lettre de démission de M. Sébastien Nobs, qui quitte le Conseil en raison de son prochain départ de la Commune (annexe I).

M. le Président prie l'assemblée de se lever.

Mme Laurence Varela, du groupe PLR, est assermentée, en remplacement de M. Sébastien Nobs, démissionnaire.

M. Jean-Yves Tinembart, du groupe PS, est assermenté, en remplacement de M. Michel Demars, démissionnaire à la suite de son départ hors de la Commune.

M. Savio Paillard, du groupe UDC, est assermenté, en remplacement de feu M^{me} Gerty Nicolier.

M. le Président leur souhaite la bienvenue au sein de notre Conseil.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2014

Le procès-verbal est adopté tel quel à l'unanimité.

4. Communications du bureau du Conseil

M. le Président :

- donne lecture d'une lettre de M. Michel Bühler relative à l'arrêt du 2 mars 2015 de la Cour de droit administratif et public (CDAP) concernant le projet de parc éolien et dans laquelle il relève en substance que les griefs accueillis par la Cour n'étaient pas de moindre importance et ne peuvent donc être minimisés, et invite finalement la Municipalité à réfléchir à nouveau à l'opportunité d'un tel projet (annexe II) ;
- informe que le groupe PLR propose M. Dionisio Baptista pour la commission chargée d'étudier la pétition « Sécurité pour nos enfants » en remplacement de M. Lionel-Numa Pesenti, à moins qu'un membre du Conseil ne s'y oppose, en précisant que cette substitution ne modifie pas la répartition entre partis au sein de ladite commission (art. 40g al. 4 LC) ;

- indique que la course du Conseil aura lieu le samedi 13 juin 2015, à Fully en Valais, et annonce le prochain envoi de la feuille ad hoc prévue pour s'inscrire.

5. Communications municipales

M. le Syndic en donne lecture.

Citation

1. Ressources humaines

Nous portons à votre connaissance que la collaboratrice et les collaborateurs ci-dessous se sont vu féliciter le 12 décembre 2014 pour leur fidélité à l'Administration communale, soit : MM. Michel Prévitali et Yvan Bugnon, respectivement responsable du garage communal et employé polyvalent au secteur conciergerie, pour 30 ans de service. M. Didier Verguet, contremaître aux Services industriels pour 20 ans de service. Mme Erika Cuendet et M. Patrick Bernshaus, respectivement adjointe au boursier communal et forestier-bûcheron, pour 10 ans de service.

Nous tenons à leur exprimer nos sincères remerciements pour leur travail et leur fidélité auprès de notre institution.

La Municipalité a nommé M. Grégoire Wyss en qualité de chef de service. Âgé de 38 ans, le nouveau responsable des Services techniques communaux est au bénéfice d'une très bonne expérience dans les domaines des services industriels. Natif et domicilié à Sainte-Croix, M. Wyss est actuellement responsable des SI d'une multinationale basée dans la région. Il entrera en fonction le 1^{er} mai 2015 avec une prise de responsabilité au départ de M. Jean-Michel Duvoisin au 1^{er} août 2015.

La Municipalité a préavisé favorablement à l'engagement de :

- Mme Claire Wieland, en qualité de collaboratrice au Bureau technique, dès le 1^{er} mars 2015.
- M. Thierry Rossini, en qualité d'employé polyvalent au Service technique, avec effet au 1^{er} mai 2015. Parallèlement, M. Rossini sera responsable de l'exploitation de la Piscine du 1^{er} mai au 30 septembre, sa mission se poursuivra du 1^{er} octobre au 30 avril au sein du Service technique, Secteur des travaux.

La Municipalité a décidé d'engager Feride Kerimovska et Marine Cruchaud, en qualité d'apprenties employée de commerce, avec effet au 3 août 2015.

Nous souhaitons plein succès aux collaboratrices et collaborateurs cités ci-avant dans leurs nouvelles fonctions.

La Municipalité a pris connaissance de la volonté de cesser ses activités de M. Henri Gerber, monteur-appareilleur aux Services industriels, avec effet au 31 mars 2015.

La Municipalité informe que M. Joël Büchler a quitté sa fonction d'employé polyvalent aux Services industriels, dès le 21 janvier 2015.

2. Naturalisation sans audition

La Municipalité a approuvé la demande de naturalisation facilitée cantonale des jeunes étrangers de la 2^e génération présentée par :

- M. Benjamin Louis Belaire, né le 11 avril 2000, ressortissant français.

3. Election complémentaire à la Municipalité

Dans sa séance du 16 février 2015, la Municipalité a pris acte de la décision de M. Luc Martin, vice-syndic, de mettre un terme à sa fonction de municipal au 30 juin 2015.

Le Greffe municipal a réceptionné une liste du PLR comprenant le nom d'un candidat, M. Lionel-Numa Pesenti, qui est donc élu tacitement conseiller municipal pour la fin de la législature 2011-2016 dès le 1^{er} juillet 2015.

4. Elections fédérales 2015

Nous vous informons que les élections fédérales auront lieu le 18 octobre 2015. Comme il a été procédé durant ces dernières années, le greffe fera appel à des membres du Conseil communal pour le dépouillement, l'organisation sera effectuée en concertation avec le bureau du Conseil et les présidents de partis.

5. Urbanisme et police des constructions

a) Police des constructions

Depuis 2012, les publications de mise à l'enquête publiques portant sur des immeubles d'habitations sont devenues courantes. Ces projets d'envergure importants devraient s'intensifier à l'avenir, conformément aux directives de la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT) ainsi que du Plan directeur cantonal (PDCn) qui visent une densification des centres. La révision de notre Plan général d'affectation (PGA) va d'ailleurs dans ce sens.

L'entier des projets répond à la réglementation cantonale et communale en matière de police des constructions. Toutefois, des oppositions portant sur l'intégration de ces nouveaux bâtiments dans le domaine bâti interviennent régulièrement.

La notion d'intégration est établie à partir de critères plutôt que de normes, ce qui rend la décision finale subjective. Toutefois, la Municipalité traite ces oppositions en s'appuyant sur l'insertion de ces projets de construction en conformité avec les caractéristiques particulières de leur environnement.

b) Révision du Plan général d'affectation (PGA)

Le dossier est dans les mains du Service du développement territorial (SDT) pour examen préalable depuis le 16 juin 2014. Le délai légal de traitement est de six mois, d'où l'envoi du SDT le 10 décembre 2014 d'une correspondance indiquant un délai supplémentaire.

A ce jour, le dossier ne nous est toujours pas parvenu malgré nos différents rappels.

c) Plans spéciaux (PPA et PQ)

Les procédures de traitement des différents plans spéciaux vous sont exposées dans le rapport de gestion.

d) Projet de construction de cinq immeubles sis rue des Anémones

La Municipalité ainsi que le promoteur Fredimo S.A. avaient fait recours auprès du Tribunal fédéral (TF) contre la décision de la Cour de droit administratif et public (CDAP) de l'annulation du permis de construire.

En date du 24 février 2015, l'arrêt du TF stipule que le recours est admis et que la cause est renvoyée à la CDAP pour nouvelle décision.

e) Concession d'usage des eaux de l'Arnon comme force motrice

L'arrêt du 13 mars 2015 de la Cour de droit administratif et public (CDAP) stipule que le recours Pro Natura et consorts est admis. Par conséquent, la concession d'usage des eaux de l'Arnon délivrée le 8 juillet 2013 par la DGE est annulée.

f) Projet de construction d'un parc éolien

L'arrêt du 2 mars 2015 de la Cour de droit administratif et public (CDAP) stipule qu'une partie des recours sont admis et demande que des compléments doivent être apportés aux études en matière de bruit et d'impact du projet sur l'avifaune et les chiroptères.

Tous les autres griefs soulevés par les opposants ont été jugés infondés, notamment tous ceux qui concernaient la planification, l'atteinte au paysage et le volet routier.

Au niveau de la délivrance du permis de construire par la Municipalité :

Citation arrêt CDAP : « *Le Plan d'affectation cantonal (PAC) 316 a été approuvé par le département compétent le 6 mai 2013 et les premiers recours contre cette décision ont été déposés le 6 juin 2013. On peut dès lors a priori admettre que le PAC était en vigueur lorsque la Municipalité a statué sur la délivrance du permis de construire le 30 mai 2013. Cela étant, dès*

lors que les recours contre le PAC 316 sont admis et que la décision d'approbation du département de l'intérieur est annulée, le permis de construire délivré en application de ce plan d'affectation doit également être annulé. » Fin de citation.

La Municipalité a pris note du rendu de cet arrêt, le Canton et le promoteur vont apporter les compléments demandés.

6. Projet de bâtiment d'utilité publique sis Métiers 3

Le Cour de droit administratif et public (CDAP) a déclaré irrecevable le recours déposé. Les différentes procédures d'appel d'offres ont pu débuter. Nous pourrions vous soumettre des préavis concernant cet objet lors du prochain Conseil communal du mois de juin.

7. Mérites Cantonaux Vaudois 2015

La Municipalité a eu le privilège d'organiser la cérémonie des Mérites Vaudois 2015. Celle-ci s'est déroulée le 4 mars dernier à la salle communale avec la participation de six membres du Conseil d'Etat. Les récipiendaires distingués étaient Mme Simone Chapuis-Bischof, pour son engagement déterminant dans la promotion de l'égalité des droits entre les femmes et les hommes; M. François Junod, fabricant d'automates de notre Commune; M. Michael Graetzel, professeur à l'EPFL et créateur des cellules solaires portant son nom et M. Luc Breton, luthier. Une très belle manifestation avec une très bonne visibilité dans le reste du Canton.

8. Promotion économique

La Commission de promotion économique a organisé un forum sous l'appellation « Agir ensemble » le 12 mars 2015 où toutes les entités économiques et commerciales de la région ont été conviées. Environ 90 personnes ont répondu à l'invitation, deux thèmes ont été présentés à savoir : « impact de la formation sur l'économie locale » et « impact du tourisme sur l'économie locale ». Cette soirée avait pour but d'informer les personnes actives dans l'économie locale, de pouvoir se rencontrer et d'échanger.

9. Assemblée des syndicats du District

L'assemblée des syndicats du District du Jura-Nord vaudois s'est déroulée vendredi 13 mars 2015 au Musée du CIMA avec la présence de Mme la Conseillère d'Etat Nuria Gorrite.

10. Equiterre

Concrétisation du Plan d'action « Balcon du Jura avec vue sur l'avenir ! »

Pour donner suite au forum participatif « Et vous ? Comment allez-vous ? », la Municipalité – dans sa séance du 2 mars 2015 – a décidé d'orienter les actions de concrétisation du projet « Balcon du Jura avec vue sur l'avenir ! » sur la thématique de « la mobilité sûre et durable », plus particulièrement la sécurité des chemins scolaires ainsi que sur le thème « des espaces publics de qualité », principalement sur l'occupation et l'utilisation des aménagements du parc de la gare et des préaux des collèges.

Un groupe de travail encadré par l'association « Equiterre » va travailler sur ces thèmes afin de proposer prochainement à la population un catalogue de mesures.

11. WC Publics sis avenue de la Gare

On dénombre 5'880 passages depuis la mise en service, il y a cinq mois, et cela sans aucune déprédation particulière.

12. Réponses aux questions posées en séance ordinaire du Conseil communal du 8 décembre 2014

M. Yvan Pahud rappelle la décision du Conseil communal du 9 décembre 2013 relative à l'identité graphique de la Commune et souhaite connaître l'évolution de son traitement.

La Municipalité tient à informer les conseillers de la définition de la « pétition » par le Tribunal fédéral confirmée par M. le Préfet à savoir :

- La pétition est un droit qui garantit à chacun la possibilité d'adresser en tout temps aux autorités des requêtes, des propositions, des critiques ou des réclamations dans les affaires de leur compétence.

Elle ne comprend ni le pouvoir d'annuler ou de modifier les décisions municipales, ni celui d'adresser des instructions impératives ou des injonctions à la Municipalité.

Elle a un effet contraignant relatif dans la mesure où la Municipalité doit y répondre.

Aussi, la Municipalité tient à réaffirmer sa position et maintient sa réponse formulée lors de la communication du 18 juin 2013 à la question posée par M. Philippe Gueissaz qui reprend la décision municipale du 10 juin 2013, à savoir :

« La Municipalité – dans sa séance du 10 juin 2013 - a décidé que les documents du Conseil communal (préavis, procès-verbal et ordre du jour) seront émis uniquement avec les armoiries communales. Il en sera de même pour l'ensemble des dossiers liés à la police des constructions (avis d'enquête, etc.), à l'urbanisme et à l'Office de la population. Pour l'ensemble des autres documents la nouvelle identité de communication sera accompagnée systématiquement des armoiries communales. Cette solution permet de garantir l'objectif final de la nouvelle identité de communication destinée à promouvoir son image à l'extérieur en s'inscrivant dans un concept de marketing de « ville », tout en associant le blason historique de Sainte-Croix. »

M. Olivier Renaud souhaite connaître les mesures envisagées pour le déneigement des trottoirs.

Conscients de la problématique du déneigement des trottoirs et autres accès piétonniers, trois mesures d'amélioration ont été entreprises cet hiver :

- i. Mise sur pied, en collaboration avec l'EVAM, d'un programme TUP (travaux d'utilité publique). Trois personnes ont été engagées spécifiquement pour le déneigement et le salage des accès piétonniers, escaliers, etc.
- ii. Intensification des opérations de salage.
- iii. Remplacement du véhicule Holder par le biais du préavis no 931-13. Suite à un retard dans la livraison, un véhicule Ladog, similaire à celui commandé, nous a été mis à disposition en début d'hiver. Ceci a contribué à améliorer les performances lors du déneigement des trottoirs, tant par les capacités supérieures de ce nouveau matériel que d'une excellente fiabilité qui nous a mis à l'abri des conséquences toujours fâcheuses de pannes qui surgissent au plus mauvais moment, comme nous l'avions souvent vécu avec le Holder.

Fin de citation

La discussion est ouverte.

M. Yvan Pahud relève ne pas avoir eu de réponse dans les présentes communications à sa question relative à la construction du bâtiment Reuge, plus précisément quant à savoir pourquoi une entreprise de la place n'avait pas reçu d'invitation à soumissionner.

M. le Syndic estime qu'il y a été répondu à la dernière séance du Conseil communal, en ce sens que le maître d'ouvrage est une entreprise privée qui a donc liberté de faire les appels d'offre selon ses souhaits.

M. Stefan Bögli souhaite, au nom du groupe UDC, savoir pourquoi il y a autant de rotation au sein des Services industriels de la Commune et relève avoir recueilli assez d'éléments pour être convaincu que M. Joël Büchler a été licencié, avec effet immédiat, alors qu'il était employé depuis longtemps au sein de la Commune.

M. le Municipal Luc Martin relève d'abord que les employés peuvent saisir des opportunités de carrière ou partir de la Commune librement pour diverses raisons. Il confirme les propos concernant M. Joël Büchler.

Réinterpellé par M. Yvan Pahud, **M. le Syndic** indique qu'il vérifiera le procès-verbal de la

séance du Conseil pour être sûr que toutes les informations relatives au bâtiment Reuge sur cette problématique ont bien été transmises au Conseil et annonce s'en tenir pour l'instant à sa réponse.

M. Olivier Guignard transmet les remerciements de M. Olivier Renaud à la Municipalité pour la suite qui a été donnée à son intervention concernant le déneigement des trottoirs. La parole ne semble plus demandée ; la discussion est close.

Rapport des commissions chargées d'étudier les rapport-préavis et les préavis municipaux suivants :

6. No 15-01 : Rapport-préavis réponse au postulat de M. Georges André « Adresse électronique pour les membres du Conseil communal »

Le rapport de la commission est lu par **M. Yvan Pahud**, rapporteur.

Citation

La commission chargée d'étudier le préavis No 15-01 s'est réunie le lundi 2 mars 2015 à 19h00 au Foyer de la salle communale.

Etaient présents les conseillers et conseillères suivants : Maria Caramia, Aline Gygax Nobs, Isabelle Dessonnaz, Georges André, Cyril Guinchard, Allan Müller et du rapporteur soussigné.

La Municipalité était représentée par M. le Syndic Franklin Thévenaz, M. le Municipal Cédric Roten et M. Stéphane Champod, secrétaire municipal.

M. le Municipal Cédric Roten nous a exposé la réponse de la Municipalité concernant le postulat.

Le but principal du postulat est de simplifier les échanges entre les conseillers communaux.

L'exemple le plus marquant est l'envoi du rapport de commission par le rapporteur aux membres de la commission pour d'éventuelles corrections ou modifications. Même si cette manière de procéder n'est pas une obligation.

Le second but est de diminuer l'envoi de documents sous format papier.

En effet, actuellement tous les documents, soit convocation, préavis, communication, rapport de commission, etc. sont envoyés sous format papier et par poste à tous les conseillers.

Pour rappel, les préavis, les procès-verbaux ainsi que divers règlements communaux sont disponibles sur le site internet de la Commune.

Chaque conseiller recevra, s'il le désire, une adresse mail sous la forme suivante : prénom.nom@conseil-sainte-croix.ch. Il ne sera pas nécessaire d'ouvrir un compte supplémentaire car l'envoi de message électronique se fera sur l'adresse privée du conseiller.

La Municipalité a déjà réservé le nom de domaine, soit le @conseil-sainte-croix.ch.

Il est important de rappeler que les membres du Conseil auront le choix de l'envoi des documents, soit en version papier, soit en version électronique ou soit les deux.

Selon l'art. 25 de notre règlement, le Président convoque le Conseil par écrit. Dès lors la convocation se fera par écrit sous forme papier même si le conseiller a choisi tous les envois sous forme électronique.

Le coût est d'environ 20 fr. par année, soit l'utilisation du nom de domaine.

La liste ainsi que les mises à jour de celle-ci sont de compétence du Conseil communal.

La commission remercie les autorités pour les explications fournies et accepte ce préavis à

l'unanimité.

Conclusions

Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Sainte-Croix,

vu le rapport-préavis de la Municipalité du 4 février 2015, où le rapport de la commission nommée pour examiner ce rapport-préavis et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- **de prendre acte** du rapport de la Municipalité concernant la motion de M. Georges André concernant la création d'adresse électronique pour les membres du Conseil communal.

Fin de citation

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée ; la discussion est close.

M. le Président met le préavis au vote. Le préavis No 15-01 est accepté à l'unanimité.

7. No 15-02 : Demande de crédit pour l'élaboration du Plan partiel d'affectation (PPA) « Gare »

Le rapport de la commission est lu par **M. Olivier Troyon**, en remplacement de M. Olivier Renaud, rapporteur.

Citation

La commission d'urbanisme chargée d'examiner le préavis No 15-02 s'est réunie le lundi 2 mars 2015 à la salle de la Municipalité. Elle était composée de MM. Thierry Dumoulin, Pierre-Alain Gerber, Reinhard Scholz, Eric Chambettaz, Michel Giret, Olivier Troyon, en remplacement de Salvatore Di Spirito excusé, et du soussigné.

M. le Municipal Luc Martin et M. Jean-François Gander, chef du Service de l'urbanisme et des bâtiments, étaient présents. Nous les remercions de leur disponibilité, des explications et des réponses données à toutes nos questions. Le préavis étant très complet et donnant tous les éléments nécessaires pour une bonne décision de notre Conseil, le travail de notre commission en a été très largement facilité.

Le secteur de la gare, bien équipé, proche des services est un endroit important pour le développement du village de Sainte-Croix. Suite à l'achat des parcelles de l'ancienne entreprise Joseph Transport et consciente de cet enjeu, la Municipalité a utilisé la voie du mandat d'études parallèles (MEP).

Quatre bureaux d'urbanistes ont été mis en concurrence et un collège d'experts, formé de représentants de Sainte-Croix, de professionnels de la branche ainsi que de privés concernés, a traité les projets en deux temps. Deux bureaux ont été retenus pour poursuivre l'élaboration du PPA lui-même, en collaboration avec les urbanistes chargés du plan général d'affectation (PGA).

Les projets ont été jugés en particulier sur leur intégration, leur qualité architecturale, leur flexibilité de réalisation en raison de la présence des services communaux, etc. Une information complète avec exposition des maquettes a eu lieu début novembre dernier pour toute la population. Elle a rencontré un large écho, généralement favorable et il est toujours possible d'accéder au rapport complet du groupe d'experts sur le site internet de la Commune.

La commission s'est posé la question du périmètre choisi qui n'englobe que les parcelles appartenant à la Commune (sauf deux petites parcelles prises dans les bâtiments actuels

des services communaux). Selon le préavis et suivant l'évolution des études, ce périmètre pourrait être étendu. Pour la Municipalité, il faudrait alors que les propriétaires concernés manifestent un réel intérêt pour un développement de leur secteur.

La surface totale du futur PPA est d'environ 12'000 m²; elle devrait permettre l'implantation d'environ 400 nouveaux habitants. Les études se feront en quatre étapes (données, synthèse, avant-projet/examen préalable/modifications, enquête/traitement, approbation) et devraient durer environ deux ans.

Au niveau du devis, au total 129'600 fr., il comprend 30'000 fr. de réserve pour la phase de modifications à la suite de l'examen préalable par les services de l'Etat ainsi que pour le traitement des oppositions et recours éventuels. Un coût d'environ 10 fr. 80/m² paraît normal.

Après examen complet et discussion, la commission, à l'unanimité de ses membres, vous recommande d'accepter le préavis tel que présenté :

Conclusions

En conclusion de ce qui précède et à l'unanimité de ses membres, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Sainte-Croix,

sur proposition de la Municipalité, où le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre l'élaboration du Plan partiel d'affectation « Gare » ;
- **d'accorder** le crédit nécessaire de **129'600 francs**. Le compte 9170.15.02 est ouvert au bilan à cet effet ;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment ;
- **d'amortir** cet investissement sur une période de cinq ans, la première fois au budget 2016, par le compte 300.3311.

L'influence sur le budget sera de l'ordre de **29'190 fr.** la première année en tenant compte des intérêts (2,5%) et de l'amortissement du prêt. Réparti sur 5 ans, le coût représente **27'900 fr.** avec annuité constante.

Fin de citation

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée ; la discussion est close.

M. le Président donne lecture des conclusions du rapport de la commission. Le préavis No 15-02 est accepté à l'unanimité.

8. No 15-03 : Demande de crédit pour le remplacement du véhicule « Unimog 1250 » du Secteur des travaux

Le rapport de la commission est lu par **M. Thierry Luthringer**, rapporteur.

Citation

La commission s'est réunie le lundi 2 mars 2015 à 19h00 à la salle de réunion 1^{er} étage. En présence de

- Mme la Conseillère Florence Bertrand.
- MM. les Conseillers Dioniso Baptista, Anthony Joseph, Jean Bietry, Michaël Mollet et moi-même en tant que rapporteur de la commission.
- Etait absent : M. Jean-Claude Piguet.
- M. le Municipal Philippe Duvoisin.

- M. Jean-Michel Duvoisin, chef de service, et M. Michel Prévitali.

Nous remercions ces derniers pour leurs explications et renseignements qu'ils nous ont fournis durant toute la séance.

MM. Philippe Duvoisin, Jean-Michel Duvoisin et Michel Prévitali nous précisent plusieurs éléments à considérer non seulement dans le choix de ce véhicule, mais aussi concernant son besoin. En effet, l'achat de ce dernier est surtout nécessaire pour le déblaiement de la neige. Il doit remplacer le véhicule vieux de trente ans. Il sera aussi utilisé durant les autres saisons pour tous les travaux nécessitant un transport de matériaux ou de terre grâce à son pont basculant d'une hauteur d'un mètre et d'une charge utile de 3,8 tonnes. Trois offres ont été formulées par des marques différentes. Pour effectuer le choix, la Municipalité et les utilisateurs ont formulé cinq critères essentiels :

- Une transmission hydraulique. L'absence d'embrayage facilite le changement de sens nombreux lors de déneigement. D'autre part, les pannes sont moins fréquentes et l'entretien est plus facile.
- Ne pas avoir besoin d'un permis poids lourd pour conduire cet engin. Le but est de permettre son utilisation par un maximum de personnes ; ce qui favorise les tournus et renforce les équipes lors de fort enneigement.
- Un suivi assuré par la marque. Basé à Ollens [recte : Ollon], un garagiste avec deux camions de dépannage se déplace chez les clients avec toutes les pièces pour réparer. Si la réparation n'est pas possible, la mise à disposition de véhicule est possible.
- Être aux normes EURO 6 pour des questions d'environnement.
- Une grande maniabilité.

Seule la marque Suisse Meili propose un véhicule répondant à ces cinq critères.

Les questions des commissaires ont permis également d'apprendre plusieurs éléments importants. Tout d'abord, l'achat d'un véhicule neuf se justifie pour trois raisons essentielles :

- La marque n'a pas de véhicule en démonstration à vendre. Seul des véhicules qui ne sont plus aux normes sont à vendre.
- Le parc de véhicules est vieillissant ce qui augmente le montant d'entretien et d'investissements à réaliser en même temps.
- Le risque de panne est diminué.

Le véhicule ne sera équipé que de la lame, de la brosse et du pont basculant. En dehors du coût, les autres options comme la grue ne sont pas utiles pour les besoins.

La marque Meili est suisse et spécialisée dans le domaine des transports utiles et spécifiques comme le déneigement. C'est un gage de qualité certain.

La durée de vie de ce type de véhicule est d'environ 10'000 heures. A raison de 600 heures par année, cet investissement sera réalisé pour environ quinze ans sans trop de pannes.

Il est à remarquer qu'en choisissant ce véhicule nous fidélisons la marque ; ce qui favorise les arrangements en terme de dépannage et de mise à disposition d'engin de remplacement. D'autre part, nous sommes sûrs de la qualité du suivi ; ce qui n'est pas le cas avec la marque Unimog par exemple.

Ce véhicule a quatre roues motrices ; ce qui favorise sa maniabilité, son rayon de braquage et son adhérence. Il passe partout ; ce qui est important pour le déneigement.

Le modèle VM 7000 a un moteur bloqué à 45 km/h ; ce qui ne nécessite pas de permis poids lourd.

Au regard de cette analyse la commission a voté à l'unanimité les conclusions suivantes :

Conclusions

La commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Sainte-Croix,

sur proposition de la Municipalité, où le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- **d'autoriser** la Municipalité à acquérir un véhicule V. Meili VM 7000 ;
- **d'accorder** le crédit nécessaire de **209'000 francs**. Le compte No 9146.15.03 est ouvert au bilan à cet effet ;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment ;
- **d'amortir** cet investissement par le compte 433.3311 pour le véhicule et 432.3311 pour les agrégats de la neige sur une période de 5 ans, la première fois au budget 2016.

L'influence sur le budget sera de l'ordre de **47'000 fr.** la première année en tenant compte des intérêts (2,5%) et de l'amortissement de l'emprunt. Réparti sur 5 ans, le coût représente **45'000 fr.** avec annuité constante.

Fin de citation

La discussion est ouverte.

M. Yvan Pahud s'inquiète de la proximité de la société Meilli et de l'exactitude du lieu de cette entreprise : Ollens ou Ollon.

M. le Municipal Philippe Duvoisin indique qu'il s'agit d'Ollon et qu'il y a donc une faute de frappe.

M. Yvan Pahud souhaite savoir ce qui adviendra de l'ancien véhicule Unimog.

M. le Municipal Philippe Duvoisin renvoie au préavis, qui mentionne une somme de déduction de 10'000 fr. pour la reprise de l'ancien véhicule.

M. Michel Bühler soulève que M. Thierry Luthringer a été considéré absent lors de l'appel et rappelle qu'en pareil cas un contre-appel devrait être exécuté immédiatement à la suite du premier appel.

La parole ne semble plus demandée ; la discussion est close.

M. le Président donne lecture des conclusions du rapport de la commission. Le préavis No 15-03 est accepté à l'unanimité.

9. No 15-04 : Mandat d'étude pour la réfection de chemins agricoles

Le rapport de la commission est lu par **M. Jean-Paul Krattiger**, rapporteur.

Citation

La commission sur le mandat d'étude pour la réfection des chemins agricoles de la Commune de Sainte-Croix s'est réunie le lundi 2 mars 2015 à 20h00 en salle de réunion dans le bâtiment de l'administration communale.

La commission était composée de Mme et MM. Lydia Rossy, Stefan Bögli, Marcel Cloux, Lionel-Numa Pesenti et du rapporteur soussigné. MM. Saïde Alami et Alain Bonnevaux également membres de la commission étaient absents.

La Municipalité était représentée par M. le Municipal Philippe Duvoisin. M. Benoît Margot du Service des forêts a également participé à la réunion. La commission a été informée de façon détaillée et a reçu les explications à toutes les questions.

La loi sur les améliorations foncières encourage les communes à entretenir leurs domaines et forêts ainsi que les chemins agricoles. Tous les cinq ans, des subventions fédérales et

cantoniales sont mises à disposition des communes pour la réalisation de travaux d'entretien et d'amélioration des chemins agricoles présents sur le domaine public. Ces subventions peuvent atteindre 30-40% des coûts d'exécution, mais ne sont délivrées que si la commune établit préalablement un plan directeur.

Dans le plan d'investissement de la Commune de Sainte-Croix sous forêts/pâturages – projet chemins AF, la Municipalité a déjà prévu de réaliser des travaux d'entretien. C'est un besoin d'aménagement nécessaire dans la zone du Platon qui a poussé la Municipalité à entreprendre une étude globale. La dernière analyse de ce type date par ailleurs des années 80.

L'étude réalisée par un bureau d'ingénieurs servira à financer l'élaboration d'un plan directeur des chemins agricoles et permettra d'identifier les mesures à prendre sur les trente kilomètres du réseau communal.

Cette démarche s'inscrit donc dans une volonté d'établir un état des lieux en vue d'entreprendre ultérieurement les travaux nécessaires en adéquation avec les besoins actuels. En ce sens, la commission félicite la Municipalité et son Service des forêts pour leurs soucis de maintenir à niveau le réseau de chemins agricoles de la Commune de Sainte-Croix.

En conclusion, la Commission recommande, à l'unanimité, d'accepter le préavis No 15-04.

Conclusions

Compte-tenu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Sainte-Croix,

sur proposition de la Municipalité, ouï le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre l'étude de la réfection des chemins agricoles ;
- **d'accorder** le crédit nécessaire de **36'000 francs**. Le compte No 9170.15.04 est ouvert au bilan à cet effet ;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment ;
- **d'amortir** cet investissement sur une période de 3 ans, par le compte No 322.3311 la première fois au budget 2016.

L'influence sur le budget sera de l'ordre de **12'900 fr.** la première année en tenant compte des intérêts (2.5%) et de l'amortissement du prêt. Réparti sur 3 ans, le coût représente **12'600 fr.** avec annuité constante.

Fin de citation

La discussion est ouverte.

M. Olivier Guignard s'inquiète de l'absence d'un certain nombre de chemins et relève que les chemins forestiers ne semblent pas concernés. Il s'interroge sur la priorisation donnée à la zone du Platon.

M. le Municipal Philippe Duvoisin confirme que l'étude ne concerne pas les chemins sylvo-pastoraux en précisant qu'ils feront l'objet ultérieurement d'une étude. Il indique ensuite que le plan joint au préavis a été établi il y a deux ans, à une époque où l'on discutait beaucoup de la zone du Platon, et relève que l'ensemble des chemins agricoles sont pris en considération, de sorte qu'il ne faut pas s'arrêter aux couleurs du plan, lesquelles manifestent seulement l'échéancier de l'étude.

M. Olivier Guignard souhaite connaître la durée et les montants investis dans cette opération.

M. le Municipal Philippe Duvoisin répond que la planification portera vraisemblablement sur dix ans et que les frais dépendront des conclusions de l'étude. La parole ne semble plus demandée ; la discussion est close.

M. le Président donne lecture des conclusions du rapport de la commission. Le préavis No 15-04 est accepté à l'unanimité.

10. Interpellations, propositions, questions

M. Alain Bonnevaux souhaite que la Municipalité renseigne le Conseil communal lors de sa prochaine séance sur toutes les dépenses consenties par la Commune dans le cadre du projet de parc éolien (frais de séance, frais de publication, frais d'information, frais de votation, frais de justice, frais d'avocat, frais d'administration communale et estimation des coûts en cas de poursuite du projet), non sans rappeler combien le principe de prévention était important et a été rappelé par la CDAP dans son arrêt du 2 mars 2015.

M. le Municipal Luc Martin interpelle M. Alain Bonnevaux pour qu'il éclaircisse le lien entre le principe de prévention et les coûts mentionnés.

M. Alain Bonnevaux précise qu'il demande avant tout une évaluation des coûts consécutifs au projet de parc éolien, non sans reprocher à M. le Syndic d'avoir cité les passages de l'arrêt précité qui lui conviennent.

M. Yvan Pahud invite les membres du Conseil à envoyer leurs questions et réflexions sur le rapport de gestion 2014 et sur les comptes 2014 aux commissaires de leur groupe ou à lui-même, d'ici au 13 avril 2015, à 12h00. Il indique ensuite avoir eu des remarques de certains commerçants quant à la possible suppression de l'interdiction de parage de nuit pendant l'hiver, ce qui a empêché un déneigement approprié des routes et trottoirs et pénalisé le bon exercice de leur activité commerciale. Enfin, M. Yvan Pahud souhaite être renseigné sur l'avancement du chantier du site Reuge.

M. le Municipal Cédric Roten indique que la Commune fait scrupuleusement respecter l'interdiction de parage de nuit pendant l'hiver, toujours en vigueur dans le règlement de police.

M. le Municipal Philippe Duvoisin précise que l'apparent laxisme est en partie lié à la volonté de se montrer plus accueillant envers les touristes, de sorte que la sanction d'une infraction intervient après une période d'indulgence raisonnable.

M. Alain Bonnevaux souhaite savoir pourquoi le plan partiel d'affectation (PPA) concernant le bâtiment censé accueillir la garderie, le CPNV et l'UAP n'a toujours pas été déposé et à quoi en est ce projet.

M. le Municipal Luc Martin explique que le PPA est en cours d'examen préalable, la Commune attendant la réponse du Canton, notamment du Service du développement territorial, dont les délais de réaction sont indécents. Il regrette vivement cette panne de procédure et précise qu'au niveau communal, tous les éléments du projet sont prêts.

M. Alain Bonnevaux relève qu'avoir engagé un PPA après la mise à l'enquête d'un bâtiment ne pouvait qu'induire un retard dans le projet de construction.

M. le Municipal Luc Martin conteste cette appréciation et explique que toutes les démarches en aménagement du territoire actuellement en cours dans la Commune attendent les déterminations du Canton. Il précise régulièrement interpeller les autorités cantonales, sans constater d'accélération notable. M. le Municipal Martin souligne que le Conseil avait été dûment informé des motifs qui ont conduit la Municipalité à procéder de la sorte dans ce projet, notamment l'urgence et la responsabilité de la Commune d'accueillir des élèves.

M. le Municipal José Gonzalez rappelle que le projet inclut en effet quatre salles de classes et deux salles de dégagement, qui étaient considérées comme nécessaires à l'échéance 2016. Il ajoute que cette échéance a été repoussée à 2017 en raison des procédures de recours. Ce report n'a pas inquiété la nouvelle direction de l'établissement scolaire, de sorte que M. le Municipal Gonzalez peut rassurer le Conseil : en 2016, tous les élèves auront des classes.

M. Thierry Luthringer explique que la déchetterie de la Combe était bondée samedi matin dernier. Il relève que les horaires de ladite déchetterie paraissent inadéquats, car trop restreints, notamment pour la population active de la Commune. Il demande donc à la Municipalité s'il peut être envisagé d'ouvrir le samedi après-midi, sans devoir augmenter le temps de travail du personnel communal. M. Luthringer se réfère ensuite au programme de législature dans lequel il est évoqué une augmentation de la population à 6'000 habitants, objectif plausible au vu des projets immobiliers en cours sur la Commune ; ce qui ne manque d'ailleurs pas de démontrer l'attrait de notre région. Après avoir relevé qu'un tel accroissement représente une augmentation de 20% de la population, il demande que la Municipalité établisse un état des lieux des besoins en infrastructures consécutifs à cette augmentation.

M. le Syndic précise que le programme de législature n'envisage pas d'atteindre la population de 6'000 habitants au cours de cette législature, mais décrit une telle population comme un objectif idéal à moyen terme. Il indique ensuite que la Municipalité a déjà demandé aux différents chefs de service de réfléchir pendant l'été prochain aux besoins d'infrastructures en cas de population à 6'000 habitants à l'échéance 2025.

M. Thierry Luthringer revient sur la mise sur pied de la commission concernant la construction d'une 3^e salle de sports, préconisée dans le préavis 953-14, lui-même adopté lors de la séance du 8 décembre dernier. Après avoir relevé les risques inhérents à de tels projets (procédure en aménagement du territoire, notamment), il souhaite connaître le calendrier envisagé par la Municipalité dans ce processus, non sans s'inquiéter vivement du fait que ladite commission n'est pas encore constituée et relever que la Municipalité ne pourrait pas agir de meilleure façon si elle entendait retarder tout projet de 3^e salle de sports.

M. le Syndic indique qu'il y sera répondu par écrit pour la prochaine séance.

M. Pierre-Alain Gerber expose que la morgue actuelle au sein du bâtiment du Réseau de soins du Balcon du Jura (anciennement CSSC) à la rue des Rosiers, qui permet de veiller les défunts, disparaîtra avec les nouveaux bâtiments, qui contiendront « seulement » une salle polyvalente de recueillement sans possibilité de chapelle ardente. Il demande ce que la Municipalité envisage de faire pour offrir par la suite une salle funéraire.

M. le Municipal Cédric Roten explique que la Municipalité avait été informée de la disparition de la morgue, dont la localisation à l'intérieur du bâtiment n'est par ailleurs pas idéale, de sorte qu'elle a pu se pencher sur cette question, en cours d'étude, avec un scénario dans le quartier du cimetière. Il assure cependant qu'un lieu sera mis sur pied en même temps que l'inauguration des nouveaux bâtiments du Réseau de soins.

M. Michel Bühler rappelle la question de M. Yvan Pahud relative au bâtiment Reuge.

M. le Syndic indique qu'après une belle avancée des travaux en raison des bonnes conditions météorologiques, les maîtres d'œuvre étudient actuellement l'aménagement des intérieurs et que les travaux reprendront prochainement.

M. Jean-Claude Piguet se dit insatisfait de la réponse de M. le Syndic à la question concernant la constitution de la commission sur l'étude de la 3^e salle de sports et dit espérer que la commission sera désignée depuis au moins deux mois au moment de la

prochaine séance du Conseil.

M. le Syndic indique que la Municipalité, à tout le moins lui-même et M. le Municipal Roten, accueille avec plaisir M. Thierry Luthringer pour discuter cette question.

La parole ne semble plus demandée ; la discussion est close.

La séance est levée à 21h25.

Le président du Conseil communal :

Le secrétaire :

Jean-Bruno Wettstein

Stéphane Mermod

Annexe I : lettre de démission de M. Sébastien Nobs (point 2 de l'ordre du jour)

Citation

Monsieur le Président,
Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Pour des raisons familiales, j'ai prévu depuis l'été 2014 de quitter la Commune de Sainte-Croix pour m'installer à Yverdon durant les vacances d'été 2015.

Pour une grande partie d'entre vous, ce n'est donc pas une surprise que j'envoie ma démission au Conseil Communal, ainsi qu'aux commissions auxquelles ce Conseil m'a nommé. J'ai décidé d'anticiper ma démission, car je sais qu'une personnalité de qualité, et membre de mon comité, est là pour me remplacer.

Je me réjouis d'avoir travaillé avec vous pour le bien de notre Commune et, en regardant le passé, je constate que je n'ai pas chômé.

J'ai déposé une motion qui a permis avec vote aide de conserver une voiture Mobility à Sainte-Croix. J'ai pu faire prendre conscience que le mot « élagage » n'a pas le même sens quand on désire abattre un arbre que quand on veut le voir perdurer. J'ai tenté sans succès de demander la réouverture des toilettes publiques de la Poste et de diminuer les coûts en n'installant pas de toilettes automatiques à la Gare. J'ai tenté sans succès de distribuer les coûts dans le temps en ne mélangeant pas dans un seul préavis des constructions nécessaires au nouveau EMS et des constructions utiles après l'adoption du nouveau Plan général d'affectation. J'ai réussi, mais je ne pense pas que mon intervention en soit la seule cause, à diminuer les dépenses figurant sur le plan d'investissement entre la fixation du taux d'imposition et la présentation du budget 2015. J'ai participé à augmenter la démocratisation des données en incitant la Municipalité à appliquer la loi sur l'information. J'ai pu mettre à disposition de mon parti, non sans peine et grâce à mon expérience professionnelle, un fichier Excel contenant les comptes présentés au Conseil Communal de 2004 à nos jours, et je souhaite - mais peut-être est-ce utopique ? - que la Municipalité mettent ces données sur internet. Je me suis aussi mis à disposition du Conseil en remplissant la tâche de scrutateur. A disposition de mon parti en tant que caissier, puis président. Et à disposition de notre région en me présentant aux élections cantonales.

Ce n'est pas avec le regret de n'avoir rien fait que je quitte ce Conseil, mais celui de m'éloigner d'une région montagnaise, qui m'a vu grandir et dont j'admire la beauté. En regardant les nouvelles constructions qui se planifient, j'espère que la Municipalité saura anticiper l'augmentation des infrastructures nécessaires et n'oubliera pas les nombreuses réfections de rues qui attendent.

Amicalement à tous,
Sébastien Nobs

Fin de citation

Annexe II : lettre de M. Michel Bühler (point 4 de l'ordre du jour)

Citation

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 55 de son règlement, je vous prie de porter cette lettre à la connaissance du Conseil communal, lors de la séance du 30 mars 2015.

« Par son arrêt du 2 mars 2015, la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal déclarait recevable une partie des recours contre la construction d'un parc d'éoliennes industrielles au Mont des Cerfs - Les Gittaz.

La Cour souligne que les études concernant l'avifaune sont lacunaires, voire inexistantes. En outre, les promoteurs du parc ne respectent pas les directives fédérales pour ce qui concerne le bruit et la distance aux habitations.

Il ne s'agit pas de petits détails techniques, comme le prétendent les services de l'Etat, mais de l'essence même de ce projet. En plus de l'annulation de décisions cantonales, l'arrêt annule le permis de construire délivré le 30 mai 2013 par notre Municipalité.

Pourtant, à qui avait le toupet de remettre en question les conclusions officielles, la Municipalité et les promoteurs rétorquaient haut et fort que toutes les études avaient été faites avec le plus grand sérieux et que tout était plus que conforme aux règlements. Les sceptiques étaient soit des idiots, soit des ennemis du progrès. La justice a donné raison à ces incrédules.

Il est possible que le projet de parc industriel se poursuive. La Municipalité devrait donc se prononcer à nouveau sur la délivrance d'un permis de construire.

Si ce cas se présente, je lui suggère de montrer moins de précipitation que la première fois. Qu'elle fasse preuve d'audace et d'indépendance, et qu'elle ne gobe pas tout cru les arguments de ceux dont les intérêts financiers commandent que les éoliennes couvrent nos crêtes, coûte que coûte ! Tournée qu'elle est vers le progrès et garante du bien-être de ses administrés, qu'elle sorte du cadre étriqué de notre canton - qui n'a, à ce jour, aucune expérience en ce qui concerne ces engins ! - et qu'elle aille voir ce qui se passe dans les régions où les éoliennes sont implantées depuis longtemps :

- dans le Land de Bavière, où tournent 600 de ces turbines, on vient d'édicter la loi 10H, qui stipule que la distance habitations/éoliennes doit être au minimum de 10 fois la hauteur de ces dernières. Ce qui fait une distance de 2 km pour un engin de 200 m de hauteur.
- en France, qui compte près de 4'000 hélices, le Sénat a adopté une loi qui impose une distance minimale de 1 km entre les machines et les habitations.
- soucieux de la santé de ses habitants, le Danemark, pays en pointe dans cette technologie, a arrêté la quasi totalité des nouvelles constructions de parcs éoliens.

Au vu de ces dernières informations et d'autres que je lui donnerai volontiers, que la Municipalité se demande une nouvelle fois s'il est vraiment raisonnable d'implanter un parc tel que celui souhaité par Romande Energie à 500 m de l'hôpital et des premières maisons du village. »

Monsieur le Président, je vous remercie pour cette lecture.

Michel Bühler

Fin de citation